

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU CÙ A CUMUNA
D'ALERIA PER L'ACCUNCIAMENTU DI UNA VIA DI
TRINCHERA À MANCA NANTU À L'ANZIANA RT 50 À
L'ENTRE DI A CUMUNA**

**CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNE
D'ALERIA POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TOURNE À
GAUCHE SUR L'EX. RT 50 À L'ENTRÉE DE LA COMMUNE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée de Corse l'opération d'aménagement d'un tourne-à-gauche à l'entrée ouest de la commune d'Aleria sur l'ex. Route Territoriale n° 50.

I - Contexte

La commune d'Aleria réalise actuellement une nouvelle voie dans le hameau de Cateraghju. Dans ce secteur, la commune connaît en effet une croissance importante. Pour accompagner cette urbanisation, la commune souhaite ouvrir une nouvelle rue permettant aux usagers de rejoindre directement la Route Territoriale n° 50 sans passer par la Route Territoriale n° 10 pour emprunter ensuite le carrefour entre les 2 routes territoriales.

Les usagers évitent ainsi d'emprunter la traversée de l'agglomération. Ce projet contribue donc à mailler le réseau secondaire, déchargeant d'autant les deux routes territoriales.

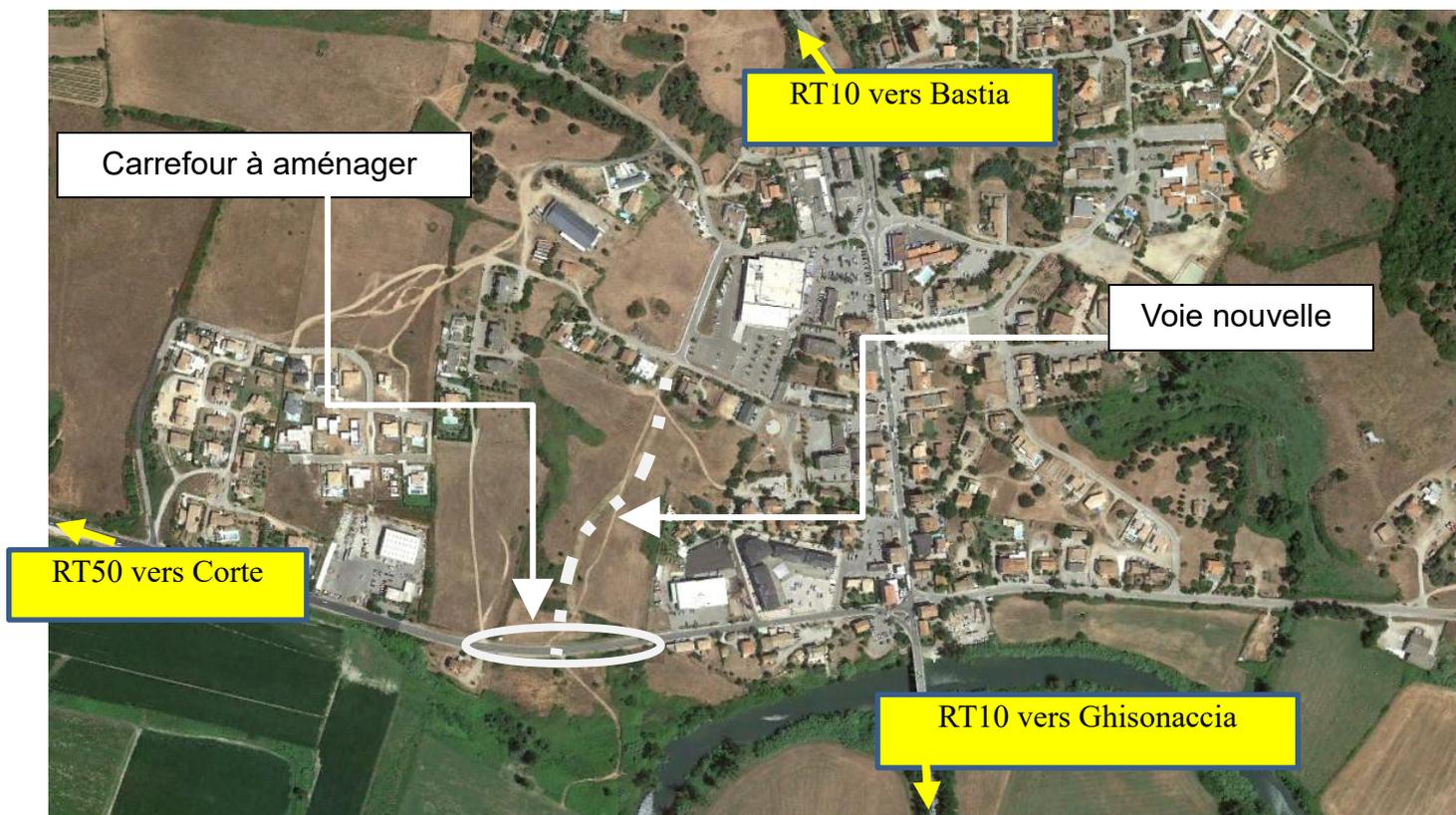


Situation générale

Il est prévu que la nouvelle voie communale se raccorde sur l'ex. route territoriale n° 50 dans l'agglomération, juste à l'entrée. Dans ce secteur, l'ex. route territoriale,

malgré la présence du panneau d'agglomération, présente encore une configuration de rase campagne. Aucun aménagement ne vient rappeler aux usagers qu'ils entrent désormais dans une zone urbaine.

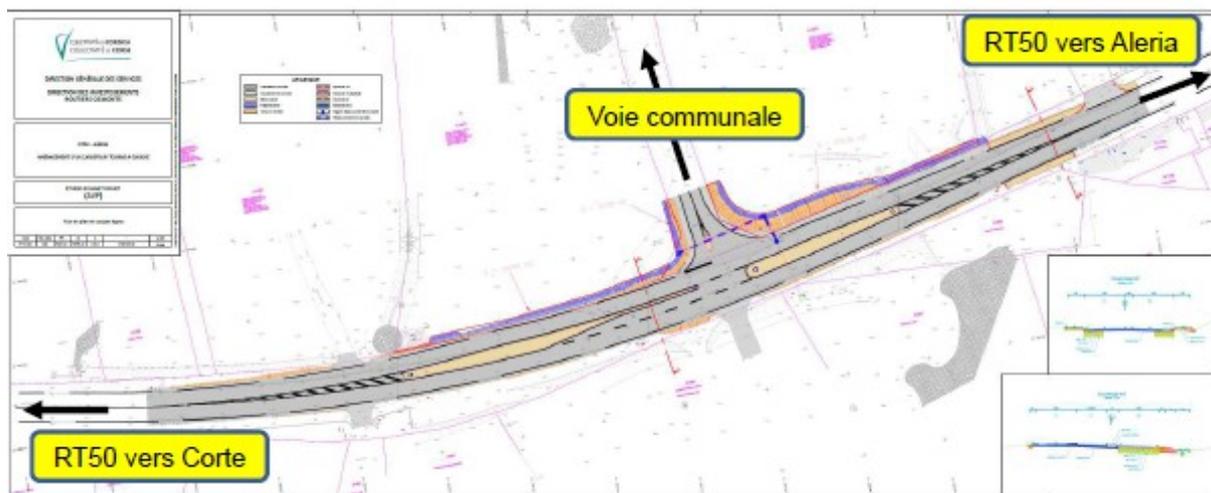
Par ailleurs, le raccordement est situé à proximité d'une courbe, et les conditions de visibilité du débouché de cette future voie communale sur la route territoriale sont insuffisantes pour les usagers sortant de la voie communale et désirant aller vers Aleria.



Zoom sur le secteur à aménager

II - PRESENTATION DE L'OPERATION

Dans ces conditions, l'aménagement d'un tourne-à-gauche sur l'ex. RT 50, avec des îlots bordurés, apparaît comme une solution nécessaire afin de sécuriser ce futur carrefour, et marquer l'entrée dans l'agglomération.



Cet aménagement nécessite l'acquisition d'emprises de près de 400 m² qui seront déterminées ultérieurement par des documents d'arpentage établis par un géomètre-expert.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 366 000 € TTC décomposés comme suit :

1) Pour les travaux :

TRAVAUX PRÉPARATOIRES - PRIX GÉNÉRAUX	20 026,00 €
TERRASSEMENTS	84 911,00 €
AMÉNAGEMENTS DE SURFACE	35 185,00 €
ENROBÉS	137 707,50 €
SIGNALISATION	3 731,30 €
<u>TOTAL TRAVAUX HT</u>	281 560,80 €
<u>DIVERS ET ALÉAS 10 %</u>	28 156,08 €
<u>TOTAL TRAVAUX HT ARRONDI À</u>	310 000,00 €
<u>TOTAL TRAVAUX TTC</u>	341 000 €

2) Pour les acquisitions foncières, un budget de 25 000 € est prévu incluant les coûts d'acquisition, les frais de notaire et d'experts, ainsi que les différents frais de procédures administratives et réglementaires.

S'agissant d'un aménagement en traversée d'agglomération, les travaux seront cofinancés par la commune et la Collectivité de Corse sur la base d'une convention suivant les termes de la délibération n° 19/233 AC du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération.

Conformément aux dispositions de la délibération susvisée et au vu de la population de la commune d'Aleria et du degré d'effort fiscal, le taux de la participation

communale sera de 30 % sur l'ensemble de l'opération, à l'exception des travaux sur les chaussées et de la signalisation qui sont financées intégralement par la Collectivité de Corse.

La répartition financière s'établit ainsi comme suit :

Montant de l'opération **335 000 € HT, soit 366 000 € TTC**

Collectivité de Corse **281 500 € HT**

Commune d'Aleria **53 500 € HT**

Les crédits nécessaires au financement de cet aménagement seront engagés sur l'opération 1132-268T.

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** l'opération d'aménagement d'un tourne-à-gauche sur l'ex. Route Territoriale n° 50 à l'entrée Ouest de la commune d'ALERIA, pour un montant de **335 000 € HT, soit 366 000 € TTC**,

- **D'APPROUVER** la convention de financement de l'opération telle que jointe en annexe à la présente délibération fixant la répartition financière suivante :

Collectivité de Corse **281 500 € HT**

Commune d'Aleria **53 500 € HT**

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention avec la commune d'ALERIA,

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer les procédures administratives et réglementaires en vue de la réalisation de cette opération,

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à acquérir les emprises nécessaires à la réalisation du projet soit à l'amiable par actes notariés ou par actes passés en la forme administrative, soit par voie d'expropriation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.